

# DIRECTIVES

## INSCRIPTION – AUTOMNE 2020

### ÉTAPES IMPORTANTES À RESPECTER

1

#### Omnivox

**Créer, à partir d'un ordinateur**, votre compte Omnivox à l'adresse suivante : <https://cegepvicto.omnivox.ca>, à la section Étudiants. Inscrivez votre numéro de dossier de 7 chiffres (que vous trouverez à votre dossier personnel au SRACQ) et cliquez sur Première utilisation.

2

#### Proposition de cours

**Remettre OBLIGATOIREMENT** avant la date limite, votre proposition de cours sur **Omnivox**, au module « CHOIX DE COURS » (Description des cours complémentaires et d'éducation physique disponible sur Omnivox).

Même si vous n'avez pas de « choix » à faire, cette première étape est **essentielle** à la confection de votre horaire.

3

#### Paiement

**Payer** les frais (détails page 2). Facture disponible sur Omnivox – Centre de paiement. Pour la description des sommes exigées, appuyez sur le numéro de la facture.

**Après la date limite, une pénalité de 40 \$ sera imposée.**

**COMMENT :** - Selon les modes de paiement indiqués à la page 4.

Prenez note que si vous acquittez les frais d'inscription sans avoir remis votre proposition de cours, **LES COURS à votre horaire à la session AUTOMNE 2020 SERONT DES COURS IMPOSÉS.**

4

#### Modification choix de cours (au besoin)

**Modifier** la proposition de cours avant la date limite de la façon suivante :

Vous devez d'abord remettre la proposition de cours telle que présentée sur Omnivox, payer les frais et par la suite, consulter l'API suivant, selon votre programme, qui apportera les changements. Pour savoir qui est votre API : <https://www.cegepvicto.ca/eleves-actuels/services-eleve/aides-pedagogiques-individuels/>

**Si vous ne donnez pas suite à ces directives avant la date limite, nous considérerons que vous ne fréquenterez pas notre collège à la session automne 2020.**

Pavillon central du Cégep de Victoriaville	local C-109	819 758-6401, poste 2478	<a href="mailto:admission.cegep@cegepvicto.ca">admission.cegep@cegepvicto.ca</a>
École nationale du meuble – Victoriaville	local A-102	819 758-6401, poste 2608	<a href="mailto:enme.secretariat@cegepvicto.ca">enme.secretariat@cegepvicto.ca</a>
École nationale du meuble – Montréal	local 108	514 528-8687, poste 2904	<a href="mailto:enme.mtl@cegepvicto.ca">enme.mtl@cegepvicto.ca</a>

## INFORMATION POUR LA CLIENTÈLE – AUTOMNE 2020

Description des sommes exigées	Élève réputé TEMPS PLEIN			Élève réputé TEMPS PARTIEL	
	VICTORIAVILLE		MONTRÉAL	VICTORIAVILLE	MONTRÉAL
	Collégial	DEP – ÉNMÉ	Collégial	Collégial	Collégial
Cotisation étudiante	25,50 \$	20,50 \$	25,00 \$	-	-
Autres droits afférents	25,00 \$	25,00 \$	25,00 \$	6 \$ / cours	6 \$ / cours
Droits d'inscription	20,00 \$	-	20,00 \$	5 \$ / cours	5 \$ / cours
Droits de toute autre nature	87,00 \$	87,00 \$	57,00 \$	21 \$ / cours	11 \$ / cours
Activités reliées Fonds vert	5,00 \$	5,00 \$	5,00 \$	5,00 \$	5,00 \$
Fondation du collège	8,00 \$	8,00 \$	8,00 \$	8,00 \$	8,00 \$
<b>GRAND TOTAL :</b>	<b>170,50 \$</b>	<b>145,50 \$</b>	<b>140,00 \$</b>	<b>45 \$ / cours</b>	<b>35 \$ / cours</b>
<b>ASSURANCE COLLECTIVE</b>	32,00 \$	32,00 \$	32,00 \$		
<b>COURS HORS PROGRAMME</b>	6 \$ / heure	-	6 \$ / heure	6 \$ / heure	6 \$ / heure
<b>FRAIS DE SCOLARITÉ</b>				2 \$ / heure	2 \$ / heure

### ASSURANCE COLLECTIVE

Pour les élèves admissibles, des frais obligatoires de **32 \$ s'ajoutent au montant total des sommes exigées** (15 \$ santé / 17 \$ dentaire). Pour information, veuillez consulter le site Web du Cégep au [www.cegepvicto.ca/elevés-actuels/ageecv/assurance-collective/](http://www.cegepvicto.ca/elevés-actuels/ageecv/assurance-collective/).

### MODALITÉS RELATIVES À LA PERCEPTION

Les **droits d'inscription, les autres droits afférents, les droits de toute autre nature et la cotisation étudiante** sont payables au moment de l'inscription (choix de cours) ou lorsqu'un **service supplémentaire** est requis. Le défaut de paiement entraîne l'annulation de l'inscription aux cours ou la cessation du service supplémentaire.

**COMMENT :** selon les modes de paiement indiqués à la page 4.

### MODALITÉS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

- Les **droits d'inscription ne sont remboursables** que dans le cas où le Cégep de Victoriaville pour des raisons d'insuffisance de clientèle ou de ressources, annule l'offre de fournir un cours.
- Le Cégep procède au remboursement total des frais de scolarité (temps partiel, hors programme) si l'élève inscrit à un ou plusieurs cours annule cette inscription au plus tard à la date déterminée par le ministre en application de l'article 29 du régime des études collégiales ou avant que le cinquième de la formation ait été dispensé. L'élève concerné **doit remplir un formulaire de Demande de remboursement**. L'élève doit en faire la demande, par courriel, au campus mentionné au bas de la page 1 correspondant à son programme.
- En ce qui a trait aux autres droits afférents, les droits de toute autre nature et la cotisation étudiante des élèves réputés à **temps plein** ayant payé les sommes exigées pour la session **AUTOMNE 2020**, le Cégep rembourse les sommes exigées à toute personne qui annule son inscription **AU PLUS TARD LA JOURNÉE OUVRABLE PRÉCÉDANT LE DÉBUT DES COURS**.
- Le Cégep rembourse les sommes exigées à toute personne dont l'inscription est annulée parce qu'elle n'a pu satisfaire aux conditions d'admission et de réadmission du Cégep de Victoriaville.
- Les **inscriptions tardives ne bénéficient pas d'un délai supplémentaire** en ce qui a trait aux modalités de remboursement.
- **Politique de remboursement du don à la Fondation du Cégep de Victoriaville**  
Toutefois, s'il ne désire pas souscrire à la Fondation, l'élève peut demander un remboursement, pour le pavillon central, auprès de Johanne Côté au local C-102 (après-midi seulement), ou, par courriel, au campus mentionné au bas de la page 1 correspondant à son programme.  
Prenez note que la période de remboursement se déroulera dans les dix jours ouvrables suivant la date limite de paiement après quoi, le montant de 8 \$ sera considéré officiellement comme un don.

### PROCÉDURE

Toute personne qui désire obtenir le remboursement des sommes perçues doit se procurer le formulaire requis, le remplir et le retourner par courriel, dans les délais prévus, au campus mentionné au bas de la page 1 correspondant à son programme. Des **frais d'administration de 5 \$** seront retenus pour chaque demande de remboursement.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les élèves bénéficiant des services supplémentaires ci-dessous devront acquitter ces frais dès la réception de la facture.

NATURE	ACTIVITÉ	TARIF
Cours complémentaire (391-HXB-03) ( <b>AUTOMNE SEULEMENT</b> )	Exploration plein air	60 \$
Arts, lettres et communication – Cinéma et littérature	Sorties	60 \$
Alternance travail études (ATE)	Stage	100 \$

## FRAIS D'ADMINISTRATION

### POUR SERVICES SUPPLÉMENTAIRES OU PÉNALITÉS

#### 1. PRÉAMBULE

Le règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription, les droits afférents aux services d'enseignement et les droits de toute autre nature exigibles aux étudiants a été adopté en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et des règlements du gouvernement. **Il vise à assurer le financement de certains services supplémentaires en dehors de la subvention consentie au collège aux fins d'enseignement.** Il vise également à responsabiliser les élèves dans l'utilisation modérée des services.

#### 2. SERVICES CONCERNÉS ET TARIFICATION

Les frais d'administration à acquitter par les élèves pour certains services supplémentaires ou pénalités sont :

Modification d'horaire par le portail Omnivox	20 \$
Modification d'horaire par un API	25 \$
Copie de plan de cours	10 \$ / cours (max. 50 \$)
Programme d'alternance travail / études Ce montant est non remboursable si l'élève a commencé son stage ou s'il annule son stage. À compter du 30 mars, un montant maximum de 75 \$ sera remboursé à l'élève, si aucun milieu de stage n'est disponible pour l'élève.	100 \$ / stage
Impression de documents officiels incluant : Attestation / preuve de fréquentation scolaire (sauf celle requise par une loi) Relevé de notes officiel (dossier actif) Relevé de notes officiel (dossier inactif) Relevés d'impôt pour frais de scolarité (T2202A et Relevé 8)	10 \$
Impression d'attestation / preuve de fréquentation scolaire par le portail Omnivox	5 \$
Formulaire à remplir pour attestation / preuve de fréquentation scolaire	10 \$
Envoi du diplôme par courrier prioritaire avec signature	15 \$
Envoi d'une photocopie de diplôme	10 \$
Pénalité pour chèque sans provision	25 \$
Demande de remboursement de frais de scolarité, de droits afférents et de toute autre nature	5 \$
Frais bancaires lors de transfert d'argent de pays à pays	15 \$
Analyse de dossier inactif pour sanction d'études	100 \$
Analyse de dossier en vue d'équivalence ou de substitution d'un cours	20 \$ / cours (max. 100 \$)
2e agenda	10 \$
2e carte étudiante	10 \$
<b>Inscription tardive : pénalité</b> Le Cégep détermine les périodes d'inscription pour chacune des sessions. La période d'inscription se déroule selon les modalités indiquées dans les directives envoyées aux élèves. Une pénalité de 40 \$ s'applique après les délais prescrits. Cette situation s'applique à un élève déjà admis, mais n'ayant pas donné suite à son inscription ou à un élève en admission tardive.	40 \$
<b>Admission tardive : pénalité</b> Une admission est considérée comme tardive lorsque les 3 tours d'admission au SRACQ sont terminés. Prenez note que l'admission tardive entraîne automatiquement une pénalité de 40 \$ pour une inscription tardive.	20 \$

#### 3. MODALITÉS DE PERCEPTION ET DE REMBOURSEMENT

- Les élèves qui utilisent les services couverts par la présente politique en défraient les coûts au moment de l'utilisation du service.
- Les frais d'administration relatifs aux services couverts par la présente **ne sont pas remboursables.**

## MODES DE PAIEMENT OFFERTS

- **par carte de crédit** sur Omnivox, module Centre de paiement (**option à privilégier**).
- **par carte de débit** associée à l'option de paiement en ligne à partir de votre compte bancaire (option offerte, entres autres, par les institutions suivantes) :
  - Banque Scotia;
  - BMO Banque de Montréal;
  - CIBC;
  - RBC.
- **par carte prépayée** :
  - Desjardins - carte que vous pourrez utiliser comme une carte de crédit mais dont les fonds proviendront d'un montant que vous aurez transféré de votre compte bancaire. Aucuns frais annuels pour les 16 à 25 ans. Pour en faire la demande : <https://www.desjardins.com/particuliers/prets-marges-cartes-credit/carte-prepayee/>
  - Vanilla Mastercard (max. 200\$) ou Vanilla Visa (max. 250 \$). Offerte dans plusieurs commerces. Frais d'activation. Pour information : <https://www.walmart.ca/fr/cadeaux-et-fetes/cadeaux/cartes-cadeaux/cartes-prepayees-vanilla-mastercard-visa/N-4782> et <https://vanillaprepaid.com/whereToBuy>
  - Postes Canada : Cartes prépayées Mastercard ou Visa au montant désiré. Frais d'achat de 15 \$ : <https://www.canadapost.ca/cpc/fr/personal/money-government-services/manage-money/prepaid-cards.page>
- **par chèque** à l'ordre du Cégep de Victoriaville à l'adresse suivante (bien vouloir nous aviser si vous choisissez cette option):

Madame Manon Gagnon  
Bureau d'admission, local C-109  
475, rue Notre-Dame Est  
Victoriaville (Québec) G6P 4B3

**Prévoir les délais postaux**, selon la date limite indiquée ci-dessous, pour éviter les frais de pénalité et/ou l'annulation de votre inscription.

Si vous avez besoin d'une entente de paiement en raison de difficultés financières, veuillez contacter, par courriel, avec le campus mentionné au bas de la page 1 correspondant à votre programme.

### **Informations complémentaires à l'intention de nos étudiants internationaux**

#### **Carte de débit :**

La carte de débit est une carte magnétique et à puce qui permet d'effectuer les transactions bancaires suivantes : les dépôts, les retraits et virements à un guichet automatique. Certaines offrent également l'option de paiement par internet. Cette carte permet de payer vos achats chez la plupart des commerçants. Le montant d'achat est alors déduit immédiatement de votre compte bancaire. Vous pouvez vous procurer cette carte, sur demande, dans votre institution bancaire.

Vérifiez bien les frais d'administration relatifs à chaque transaction de votre institution afin de choisir le type de compte qui vous conviendra le mieux. Procurez-vous un forfait pour vos transactions. Vous pouvez régler vos factures directement à un guichet automatique ou sur Internet. Les frais y sont moins élevés.

#### **Carte de crédit :**

La carte de crédit est une carte magnétique et à puce qui vous permet d'effectuer des achats et de payer plus tard. Les institutions financières, les magasins et les compagnies pétrolières offrent une grande variété de cartes de crédit. La limite de crédit varie habituellement entre 500 \$ et 10 000 \$. Attention : À éviter si vous n'êtes pas capable de payer la totalité du solde de la carte de crédit, car les taux d'intérêt sont très élevés et varient entre 15 % et 27 %!